Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 au CDEN de l'Aisne

Mardi 17 novembre 2026

Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La FNEC FP-FO 02 intervient aujourd'hui à ce Conseil Départemental de l'Éducation Nationale alors qu'une journée nationale de grève et de mobilisation interprofessionnelle rassemble à nouveau, en ce mardi 17 novembre 2026, des milliers d'agents de la Fonction publique et des personnels de l'Éducation nationale.
Cette journée s'inscrit dans la continuité directe des rassemblements massifs et des assemblées générales du 29 septembre, du 5 novembre et du 10 novembre. Qu'ils soient professeurs des écoles, enseignants du second degré, AESH, AED, personnels administratifs, techniques, de santé ou de direction, les agents de l'Aisne expriment un ras-le-bol profond face au démantèlement continu du service public d'enseignement et à la dégradation inédite de leurs conditions de travail.

Alors que les personnels et la jeunesse manifestent pacifiquement depuis la rentrée pour défendre l'École publique et exiger des moyens à la hauteur des besoins, les réponses apportées par le gouvernement et le ministère se résument à l'autoritarisme, à la répression et aux provocations.
Le 12 novembre dernier, le Premier ministre s'est permis de menacer de poursuites de soi-disant « complices » de violences parmi les personnels de l'Éducation nationale. La FNEC FP-FO 02 dénonce avec la plus grande fermeté ces accusations calomnieuses et infondées. Il n'y a aucun personnel complice de violences dans nos établissements ; il y a des équipes éducatives dévouées qui protègent leurs élèves face à la dégradation du climat scolaire générée par des années de coupes budgétaires et de contre-réformes sélectives, du baccalauréat Blanquer à Parcoursup.
En choisissant le mépris, le refus d'un véritable dialogue social et la stratégie du pourrissement, le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale portent l'entière responsabilité des tensions actuelles. Les annonces gouvernementales du 13 novembre ne répondent en rien à l'urgence salariale et statutaire.
Le gouvernement a refusé tout dégel du point d'indice et n'a proposé que quelques points pour les plus bas salaires, rien pour les enseignants, rien pour l'immense majorité des personnels de l'Éducation nationale.
La FNEC FP-FO 02 rappelle que les personnels n'attendent pas des leçons de morale ou des intimidations, mais un dialogue sérieux et des arbitrages favorables aux écoles et établissements du département.

L'argument démographique est régulièrement avancé par l'administration pour justifier des suppressions de postes et des fermetures de classes ou d'écoles en France et dans notre département aussi. La FNEC FP-FO 02 s'oppose catégoriquement à cette logique de gestion de la pénurie.
La baisse des effectifs d'élèves dans notre département rural ne doit en aucun cas servir de prétexte à un repli budgétaire ou au retrait du service public. Bien au contraire, cette évolution démographique doit constituer une opportunité historique :

- **D'alléger les effectifs par classe**, condition indispensable pour améliorer la réussite scolaire, garantir des conditions d'enseignement bienveillantes et permettre une réelle personnalisation des apprentissages.

- **Préserver le maillage territorial et éviter toute fermeture de structure** pour ainsi éviter de rallonger les temps de transport et fragiliser davantage les tissus locaux. La FNEC FP-FO 02 exige qu'aucune structure scolaire ne soit fermée dans l'Aisne.
- **Assurer une véritable inclusion scolaire** : l'inclusion des élèves à besoins particuliers ne peut se faire à moyens constants ou au détriment du climat de classe. La réduction des effectifs est la seule voie pour offrir un accueil digne et adapté à chaque enfant.

L'Aisne fait partie des 18 départements retenus par le ministre pour son « expérimentation inédite de construction de la carte scolaire », lancée le 23 avril 2026, que le ministère entend généraliser dès 2027. Derrière le « changement de méthode » et la « projection démographique pluriannuelle », il s'agit d'associer en amont les organisations syndicales, les élus locaux et les services à la préparation des fermetures de classes et d'écoles des prochaines années.
Pour la FNEC FP-FO 02, ce n'est pas de la concertation : c'est une tentative de faire porter aux personnels, aux maires et aux syndicats la responsabilité de choix budgétaires décidés au niveau national. La FNEC FP-FO 02 refuse de servir de caution à la gestion de la pénurie : elle ne participera pas à la planification territorialisée des suppressions de postes et ne cautionnera aucune carte scolaire pluriannuelle construite sur la seule baisse des effectifs. Baisse démographique ou pas, l'urgence reste la même : baisser significativement les effectifs par classe et créer tous les postes nécessaires.

Les canicules de juin 2026, avec plusieurs centaines d'écoles et collèges fermés en France durant le mois de juin, ont révélé l'inadaptation massive du bâti scolaire : salles à plus de 30, voire 35 °C, équipes réduites à acheter elles-mêmes des ventilateurs. La FNEC FP-FO 02 demande au Conseil départemental pour les collèges et à l'État avec les communes pour les écoles un état des lieux établissement par établissement communiqué aux représentants des personnels, ainsi qu'un plan pluriannuel et financé d'adaptation des locaux (isolation, etc.) avant l'été prochain.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO 02 revendique toujours :

– Dégel immédiat de la valeur du point d'indice et revalorisation générale de 10 % tout de suite pour compenser la perte de pouvoir d'achat accumulée (plus de 35 % depuis 25 ans), avec indexation sur l'inflation.
– Création massive de postes statutaires : Recrutement immédiat de professeurs titulaires pour couvrir l'ensemble des besoins d'enseignement et de remplacement dans l'Aisne.
– Vrai statut et vrai salaire pour les AESH et les AED : Intégration de tous les personnels d'accompagnement et de surveillance dans la Fonction publique avec un statut de fonctionnaire et un traitement à temps complet.
– Abrogation des réformes sélectives : Abrogation du système Parcoursup et fin du BAC Blanquer pour rétablir le diplôme national et garantir l'accès de tous les bacheliers à l'enseignement supérieur.
– Protection sociale et droit à la santé : Abrogation du jour de carence, maintien de la rémunération à 100 % en congé de maladie ordinaire, retrait des décrets d'août 2026 sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) qui augmentent les charges des agents et les cotisations des plus précaires, et maintien de la délégation de gestion de la Sécurité sociale à la MGEN.